



Paris, le 16 janvier 2019

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

A l'initiative du Président de la République, l'Etat engage sur tout le territoire un grand débat national, démarche inédite de consultation de tous nos concitoyens, devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes mais aussi leurs propositions de solutions. Le gouvernement souhaite d'abord les interroger sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, et enfin, la démocratie et la citoyenneté.

Le Président de la République vient d'adresser à tous les Français une lettre qui fixe le cadre et les objectifs du débat et le Premier ministre a détaillé les modalités de mise en œuvre de cet exercice inédit pour notre pays.

Pour assurer la réussite de ce débat, il est nécessaire de l'organiser dans des conditions qui garantissent sa neutralité et son impartialité. A l'image des consultations électorales, son organisation pratique est assurée par les services de l'Etat. Une mission du grand débat national a été créée et est placée sous l'autorité du Premier ministre. Elle met à votre disposition des ressources documentaires, y compris sur le volet pratique, pour organiser les débats et assurera le suivi quotidien de son déroulement. Dans chaque préfecture, un référent du grand débat national a été désigné pour être votre interlocuteur territorial.

Au nom du gouvernement, la mobilisation des différents acteurs pour le grand débat sera assurée par Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, et par moi-même.

Pour garantir l'indépendance du grand débat, un collège de garants sera désigné. Indépendants du gouvernement et reconnus pour leur engagement au service de l'intérêt général, ils s'assureront de l'impartialité et de la transparence de la démarche. Ils veilleront à la régularité de la méthode et à celle des travaux d'analyse et de synthèse des contributions recueillies.

Ce collège des garants sera composé de cinq membres - deux désignés par le gouvernement et trois désignés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat et le Président du Conseil économique, social et environnemental.

En outre, le gouvernement va proposer à toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale ou au Sénat de participer à un comité de suivi, chargé de veiller au plein respect du principe de pluralisme.

En tant que maire, vous pouvez jouer un rôle essentiel dans ce dispositif, en vous investissant dans ce débat selon trois modalités :

- Tout d'abord, si cela n'est pas déjà fait, vous pouvez mettre à disposition un cahier ou des formulaires d'expression citoyenne au sein de votre mairie pour recueillir la parole de nos concitoyens. Afin que le contenu de ces cahiers puisse être pris en compte dans la restitution du grand débat national, vous voudrez bien en transmettre le contenu sous forme électronique à cahierscitoyens@granddebat.fr, ou à l'adresse suivante : *Mission Grand Débat National - 244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris*.
- En tant que figure familière de nos concitoyens, à même de créer cette animation démocratique, je vous encourage, pour ceux qui le souhaiteront, et en toute liberté, à organiser et animer des réunions d'initiatives locales. Le site www.granddebat.fr vous propose le kit méthodologique pour l'organisation d'un débat ainsi que des informations concernant votre territoire. **Si vous souhaitez un appui pour trouver un animateur**, vous pouvez contacter la mission via son numéro vert (France Métropolitaine 0800 97 11 11 – Outre-mer 01 82 71 03 39) ou à l'adresse électronique : reunionslocales@granddebat.fr. Vous pouvez enfin vous rapprocher du référent au sein de la préfecture de votre département dont le nom vous sera communiqué par votre préfet dans les prochains jours.
- A tout le moins, je souhaite que vous puissiez accueillir avec bienveillance toutes les demandes qui pourront vous parvenir, émanant de collectifs citoyens ou d'associations, et de leur mettre à disposition les moyens matériels nécessaires pour la libre tenue des débats, et d'être ainsi le « tiers de confiance » de cet exercice.

Le Président de la République a décidé d'aller au contact des maires de France pour recueillir les attentes et propositions de nos concitoyens pour améliorer leur quotidien et préparer l'avenir de notre pays. Le débat doit ainsi être l'occasion de vous entendre aussi sur vos préoccupations en tant qu' élu local. Avec Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, je reviendrai vers vous prochainement pour que ce débat soit aussi utile pour votre quotidien.



Sébastien LECORNU